



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2010

**Nombre de membres :**

**En exercice :** 27

**Présents :** 21

**Votants :** 27

**Date de la convocation : 04 novembre 2010**

L'an deux mille dix, le dix novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :** Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Robert MALZAHN, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Fabienne LAROCHE, Simone LE NEVÉ, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Sylvie GRALL, Nicole BLENO, Isabelle COSPEREC, André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU, Raymond NICOL, Patricia PERSE.

**Pouvoirs :**

- Laurent EGASSE a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Nathalie PIGUEL a donné pouvoir Daniel JOANNIC
- Anne SASSIAT a donné pouvoir à Carole PRENGÈRE
- Grégory HESLOT a donné pouvoir à Jerry STASSIAUX
- Lydwine DELATTRE a donné pouvoir à Patricia PERSE
- Françoise LE BARILLEC a donné pouvoir à Nicole BLÉNO

**Secrétaire de séance :** André BAUDOT

### **Adoption des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 08 & 29 septembre 2010 :**

Aucune observation. Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 08 & 29 septembre 2010 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

**Monsieur le Maire** propose toutefois de modifier la délibération du Conseil Municipal relative à la mise en place des pénalités aux associations. En effet, il disposait du pouvoir de Jerry STASSIAUX qui lui avait demandé de voter contre, or Monsieur le Maire a omis cette consigne de vote. Par conséquent, la délibération est modifiée dans ce sens, ainsi que le procès verbal.

### **1 – Vœu sur le schéma national des infrastructures de transport.**

**Monsieur le Maire** propose de soutenir le Conseil Régional de Bretagne dans cette action et ainsi défendre les collègues du Centre Bretagne. Il précise que les travaux sur la Ligne à Grande Vitesse (LGV) auront des répercussions sur le trajet ferroviaire Vannes- Paris.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte le vœu suivant :

1. Nous prenons acte avec satisfaction de l'inscription dans l'avant-projet du SNIT de la prolongation de la Ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes ;

2. Nous demandons que soient inscrits dans la version définitive du SNIT les travaux d'aménagements permettant la desserte à grande vitesse de la pointe bretonne mettant Brest et Quimper à trois heures de Paris ;
3. Nous demandons l'inscription au SNIT de l'achèvement de la mise à deux fois deux voies de la RN 164.

### **Bordereau N°2 : Z.A. de Lann Borne – commercialisation d'un lot.**

**Monsieur le Maire** explique que M. Régis POISSON et Mlle Sophie PRESTIGIACOMO souhaitent acquérir le lot n°15, d'une superficie de 2 797 m<sup>2</sup>, dans l'extension de la zone artisanale de Lann Borne. Ils sont sculpteurs décorateurs en activité depuis une vingtaine d'années et souhaitent réaliser un bâtiment entre 200 et 300 m<sup>2</sup> pour leur atelier. La surface du terrain est nécessaire à leur technique d'élaboration en extérieur : décors à thème ... Il est rappelé que les terrains sont commercialisés au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup> et que les acquéreurs peuvent bénéficier d'une subvention de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes de 3 € par m<sup>2</sup>.

**André BAUDOT** souligne l'importance du terrain et demande s'il n'est pas possible de le diviser. Il demande si les demandeurs ont effectivement besoin de toute la surface et s'ils sont de Surzur. **Monsieur le Maire** répond que les demandeurs sont de Séné. Il s'est lui-même posé la question de savoir si ce terrain ne pouvait pas être divisé. Les sculptures qu'ils proposent prennent de la place. Il leur faut beaucoup d'espace.

**André BAUDOT** demande combien reste-t-il de lots ? **Monsieur le Maire** répond qu'après cette vente, il en restera 4 (dont les 2 lots achetés par Mme NOCÉRA qu'elle souhaite revendre à la commune).

**André BAUDOT** demande où se situe ce terrain. **Agnès LIBERGE** répond qu'il est situé au fond de la zone artisanale, en limite du chemin rural de Borne.

*Arrivée de Christian LAMBERT.*

**Sylvie GRALL** demande quelle est la surface moyenne des lots. **Monsieur le Maire** répond que les terrains ont une surface comprise entre 1 500 et 3 000 m<sup>2</sup>.

**Jean-Paul LE BIHAN** demande combien cette entreprise va créer d'emplois. **Monsieur le Maire** répond qu'il y aura leurs 2 emplois comme aujourd'hui. Ils sont de Séné mais n'y ont pas trouvé de terrain là-bas.

**Simone LE NEVÉ** demande s'ils projettent d'ouvrir un magasin. **Monsieur le Maire** répond par la négative, les sculptures sont trop grandes.

**Patricia PERSE** demande si les 4 lots restants sont construits. **Monsieur le Maire** répond par la négative.

**Agnès LIBERGE** précise que ce lot avait déjà été acheté par une personne qui l'a revendu à la commune.

**André BAUDOT** souhaite savoir s'il leur a été demandé un projet d'aménagement. **Monsieur le Maire** répond par la négative. **André BAUDOT** espère que cette entreprise respectera l'environnement. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il demande à voir les couleurs qui vont être apposées sur le bâtiment.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'attribuer le lot n°15 de l'extension de la zone artisanale de Lann Borne, d'une superficie de 2 797 m<sup>2</sup>, à M. Régis POISSON et de Mlle Sophie PRESTIGIACOMO, sculpteurs, ou la SCI créée à cet effet, pour y construire leur atelier, au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>.

### **Bordereau N°3 : Adhésion à l'association BRUDED.**

**Robert MALZAHN** explique que l'association Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable (BRUDED) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Pour cela l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Suite à l'adoption du programme d'actions de l'Agenda 21 de Surzur, il apparaît intéressant d'adhérer à l'association BRUDED pour la mise en œuvre de ces actions.

Il ajoute que BRUDED signifie « promouvoir » en breton. Cette association a été créée le 17 septembre 2005. Les communes environnantes qui y ont adhérees sont : Ambon, Arzon, Elven, Lauzach, Silfiac, Saint Nolff, La Vraie-Croix, Sarzeau et Séné. Le Président de l'association est Serge MOËLO, Maire de Silfiac. Joël LABBÉ, Maire de Saint Nolff, en est membre. Les objectifs de l'association sont les suivants : promouvoir les démarches de développement durable des collectivités adhérentes, faire connaître des réalisations concrètes de développement durable et partager les expériences de développement durable.

**André BAUDOT** explique qu'il ne comprend pas. Il fait remarquer que la commune a créé un Agenda 21. Le Conseil Municipal avait décidé d'embaucher une personne qui avait pour mission de mettre en place l'Agenda 21. Il demande pourquoi adhérer, veut-on supprimer l'Agenda 21 de Surzur ? **Monsieur le Maire** répond par la négative, cette association est là pour aider la commune à mettre en œuvre les actions proposées par les différents groupes de travail.

**Robert MALZAHN** rappelle que le coût de la mise en place de l'Agenda 21 à Surzur, rémunération de la personne en charge de la mise en place comprise est de 5 000 €. Il souligne que certaines communes ont dépensé plus de 30 000 € pour mettre en place leur Agenda 21 en faisant appel à un cabinet d'études. C'est parce que la commune est dans une démarche Agenda 21 qu'il est intéressant d'adhérer à BRUDED, pour faire la promotion des réalisations de Surzur et pouvoir disposer de personnes compétentes pour aider des projets ponctuels.

**Monsieur le Maire** explique qu'il a été sollicité par le Conseil Général pour présenter la démarche Agenda 21. Plusieurs conseillers généraux l'ont félicité car Surzur est l'une des seules communes à avoir mis en place un Agenda 21 sans avoir fait appel à un cabinet d'études.

**Patricia PERSE** considère que cette adhésion est une dépense supplémentaire, pourquoi ne pas continuer à travailler seul ? Elle propose de faire figurer l'Agenda 21 de la commune sur le site internet. **Monsieur le Maire** rappelle que cette association a été créée pour aider les communes.

**Michèle NADEAU** rappelle qu'un comité de suivi et un comité de pilotage ont été mis en place et demande par conséquent pourquoi adhérer à BRUDED. **Robert MALZAHN** explique que cette association permettra aussi à la commune de Surzur, de faire connaître ce qui a été fait sur notre territoire et de participer à de nouvelles actions. L'association permettra aussi de confronter notre Agenda 21 avec les autres communes, de voir si nous n'allons pas dans la mauvaise direction, d'avoir des exemples concrets de mise en œuvre d'actions.

**Monsieur le Maire** propose aussi de solliciter BRUDED pour avoir des conseils quant à la construction BBC du futur restaurant scolaire municipal. **Robert MALZAHN** cite les exemples de visites de réalisations proposées. L'adhésion permet d'éviter d'avoir quelqu'un à plein temps pour le suivi de l'Agenda 21 et de disposer de l'appui d'un technicien de temps en temps.

**Monsieur le Maire** rappelle que le coût d'adhésion est annuel. Il est possible de résilier l'adhésion annuellement.

**Raymond NICOL** demande si l'association a une sensibilité écologique. **Monsieur le Maire** répond qu'il y a une sensibilité écologique des adhérents mais sans volonté de politisation.

**Robert MALZAHN** ajoute que Joël LABBÉ (Saint Nolff), Gisèle GUILBART (Quistinic), Franck GUILLOUZOUIC (Questembert) en sont membres. **Monsieur le Maire** ajoute que cette association est ouverte à tous.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour et 5 voix contre (A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU, R. NICOL & P. PERSE)** décide d'adhérer à

l'association «Bretagne Rurale et rUrbaine pour un DEveloppement Durable», pour un montant annuel de 836,25 €.

**A. BAUDOT, M. LE QUINTREC, M. NADEAU et R. NICOL** ne participent pas au vote.

Après délibération, par **22 voix pour et une abstention (P. PERSE)**, le Conseil Municipal désigne M. Robert MALZAHN, représentant titulaire, et désigne Mme Nicole BLÉNO, représentante suppléante.

#### **Bordereau N°4 : Aménagement de la rue de Koh Castel – profil de la voirie.**

**Gérard CESBRON** rappelle que par délibération du 05 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la programmation relative au réaménagement de la rue de Koh Castel en trois tranches. Le cabinet LENOIR a présenté à la commission Travaux, le 27 juillet 2010, un principe d'aménagement basé sur une voie de 5,00 m avec une voie mixte piétons et vélos réduite à 2,20 m. Lors de la commission Travaux du 27 octobre 2010, le cabinet LENOIR a présenté les résultats du lever complémentaire topographique : l'emprise foncière est trop réduite sur certaines portions de la voie. En conséquence, il a été demandé au cabinet de réduire de nouveau la largeur de la voie mixte à 2,00 m, tout en maintenant la largeur de la chaussée à 5,00.

**Gérard CESBRON** souligne que la chaussée ne fait actuellement que 4,80 m à certains endroits. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il n'est pas possible de faire plus de 5,00m sinon, il serait impossible de réaliser des accotements.

**André BAUDOT** propose de ne pas réduire la voie à 5,00 m car les poids-lourds ne se croiseront pas. **Monsieur le Maire** répond que les poids-lourds arriveront à se croiser, sachant que les bas côtés de 50 cm seront empierrés.

**André BAUDOT** demande un vote à bulletin secret.

**Michèle NADEAU** fait remarquer que sur les plans transmis, l'espace vert avec potelets a été supprimé au profit d'un empièrrement. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative, là où cela est nécessaire. Il souhaite conserver les talus afin de ne pas devoir exproprier les terrains.

**Patricia PERSE** demande s'il est prévu une séparation entre les vélos et les piétons. **Gérard CESBRON** répond par la négative, il s'agit d'une voie partagée ; sinon, il faudrait une chaussée de 3,00 m.

**Michèle NADEAU** demande comment la commune compte faire respecter la limitation de vitesse. **Monsieur le Maire** répond que la limitation sera respectée ou à faire respecter comme ailleurs !

Par délibération et un vote à bulletin secret, par **23 voix pour 5,00 m et 4 voix pour 5,50 m**, émet un avis favorable à l'avant-projet d'aménagement de la rue de Koh Castel, sur la base d'une largeur de chaussée de 5,00 m.

#### **Bordereau N°5 : Cession d'une partie du chemin rural n°46 à Kernaud.**

**Gérard CESBRON** explique que M. GROSBOIS Jacques et Mme LE PELLEC Michèle, propriétaires de la parcelle cadastrée YI 22, souhaiteraient modifier les limites de leur propriété pour rectifier la voirie et acquérir environ 10 m<sup>2</sup> du chemin rural n°46 de Kernaud – Le Penher. En cas d'accord du Conseil Municipal sur cette transaction, M. GROSBOIS Jacques et Mme LE PELLEC Michèle prendraient en charge l'ensemble des frais relatifs à cet acte (géomètre, notaire ...).

**Monsieur le Maire** précise que M. GROSBOIS et Mme LE PELLEC entretiendront ce terrain qui ne sert à rien pour la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable à la cession par la commune à M. GROSBOIS Jacques et Mme LE PELLEC Michèle d'environ 10 m<sup>2</sup> du chemin rural n°46 de Kernaud – Le Penher et fixe le prix global et forfaitaire de cette cession à 50 €.

### **Bordereau N°7 : Accueil d'un jeune Européen dans le cadre d'un Service Volontaire Européen.**

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique que le programme européen *Jeunesse en Action* (2007/2013) vise à développer les échanges et rencontres entre jeunes Européens. L'action 2 du programme *Jeunesse en Action* concerne le Service Volontaire Européen (SVE). Ce dispositif offre la possibilité aux jeunes de se rendre dans un pays étranger et de participer aux activités d'une association ou d'une collectivité dans des domaines variés (environnement, action sociale, art et culture). Le SVE est ouvert à tous les jeunes de 18 à 30 ans. Il est d'une durée de 2 à 12 mois. Le SVE repose sur un partenariat entre le volontaire, une organisation d'envoi, une organisation d'accueil et/ou une organisation coordinatrice, qui peuvent être des associations, des collectivités territoriales, des organisations non gouvernementales, des établissements publics à but non lucratif.

Il est proposé que la commune se porte candidate pour l'accueil d'un jeune Européen dans le cadre d'un Service Volontaire Européen, pour une durée de 12 mois, pour intervenir au titre de la politique municipale Enfance / Jeunesse et dans le cadre de l'Agenda 21 local.

La procédure et les dossiers à déposer étant relativement complexes, il nous paraît nécessaire de recourir aux services de la société EuropeConseil56, pour assurer l'accompagnement de la commune pour obtenir l'agrément de son projet puis la demande de subvention. Le coût d'une telle mission serait de 2 820 € (TVA non applicable).

**Patricia PERSE** souligne que les missions qui lui seront conférées sous-entendent que le jeune européen maîtrise la langue française. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que la maîtrise de la langue française sera un des critères de sélection. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que l'objectif pour cette personne est aussi de se perfectionner. **Monsieur le Maire** expose que cette personne peut aussi sensibiliser les jeunes surzurois à l'environnement, par exemple s'il s'agit d'un Allemand.

**Patricia PERSE** trouve élevé le coût de la société : selon elle, la commune pourrait monter le dossier elle-même. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond par la négative, le dossier est complexe et demande beaucoup de temps.

**Marie-Paule LOISEAU** explique que cette personne pourra aider à l'accueil de loisirs pendant les vacances. **Jerry STASSIAUX** demande si cette fonction ne nécessite pas l'obtention de diplôme. **Carole PRENGERE** précise qu'il est possible d'avoir un pourcentage d'animateurs non diplômés dans l'effectif total.

**André BAUDOT** demande s'il est possible de scinder le bordereau en deux : 1<sup>ère</sup> question relative à l'accueil d'un jeune européen et 2<sup>ème</sup> question relative à l'appel à la société Europe Conseil 56. **Monsieur le Maire** répond qu'il a abordé le sujet avec **Carole PRENGÈRE-GREZIL**. Ils considèrent que ces 2 points sont liés.

**Patricia PERSE** explique qu'elle est favorable à l'accueil d'un jeune européen mais considère que le coût sollicité par la société EuropeConseil56 est élevé. **Marie-Paule LOISEAU** souligne l'obtention d'une subvention de 500 € par mois qui pourrait servir à couvrir ces frais. Elle rappelle que le jeune Européen sera autorisé à prendre gratuitement ses repas au restaurant scolaire.

**Jerry STASSIAUX** demande si la mission de la société EuropeConseil56 ne peut être subventionnée. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond par la négative, l'Union européenne verse déjà des subventions pour l'accueil du S.V.E.

**Monsieur le Maire** souhaiterait aussi inciter les jeunes Surzurois à effectuer cette démarche.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique que la commune devrait obtenir un agrément pour 3 ans : il y aura un coût pour le dossier la 1<sup>ère</sup> année mais celui-ci sera allégé pour les 2 autres années.

**Monsieur le Maire** ajoute que si la commune ne fait pas appel à cette société pour monter le dossier, alors il devra être complété par nos services, ce qui nécessite du temps. De plus, il faut être certain d'obtenir l'agrément du projet.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** insiste sur le fait que si le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet accueil, alors Surzur sera la 1<sup>ère</sup> commune précurseur de ce projet en Morbihan. Le lycée Notre Dame de Ménimur accueille déjà un jeune Européen pour gérer le foyer des jeunes.

**Jerry STASSIAUX** demande si on connaît le nombre de jeunes qui se présente. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond qu'il s'agit d'une information diffusée sur le site de l'Union européenne, il n'y a pas de jeunes inscrits à l'avance. **Fabienne LAROCHE** ajoute que la commune établit un programme et un profil. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** souligne que l'année 2011 est l'année européenne du volontariat !

**Michèle NADEAU** demande si nous avons connaissance du tuteur. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agirait de Carole PRENGÈRE-GREZIL. **Michèle NADEAU** demande où sera-t-il hébergé ? **Monsieur le Maire** répond qu'il doit en parler avec Monsieur le Recteur pour le loger au Presbytère. **Michèle NADEAU** demande si l'Union Européenne verse des subventions. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative et prend également en charge les frais de transport. **Michèle NADEAU** demande à quoi correspond la subvention « argent de poche » de 125 € / mois. **Monsieur le Maire** répond que cette subvention est versée par l'Union Européenne à la commune, qui la reverse au jeune.

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** ajoute que l'agrément pour recevoir un service volontaire européen dure 3 ans, la commune pourra donc disposer de 3 personnes différentes. Le contrat avec le bureau est établi pour 3 ans.

**Simone LE NEVÉ** demande qui assurera l'apprentissage de la langue. **Monsieur le Maire** répond que celle-ci pourra être assurée par un membre du Conseil municipal. **Marie-Paule LOISEAU** souligne que l'apprentissage de la langue est rapide en cas d'immersion totale dans le pays.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **22 voix pour, 4 abstentions (André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Michèle NADEAU & Raymond NICOL) et 1 voix contre (Patricia PERSE)**, émet un avis favorable à l'accueil d'un jeune Européen dans le cadre d'un Service Volontaire Européen, pendant une durée de 12 mois, pour intervenir auprès de l'accueil de loisirs et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et décide de missionner la société EuropeConseil56, pour assurer l'accompagnement de la commune dans ce projet, pour un montant de 2 820 € (TVA non applicable).

#### **Bordereau N°8 : Kiosque pour les jeunes – charte.**

**Carole PRENGÈRE-GREZIL** rappelle que la commune construit un kiosque pour les jeunes à l'entrée de l'ancien camping municipal. Après plusieurs rencontres avec les jeunes Surzurois et réception de leur proposition de charte, la commission Enfance Jeunesse s'est réunie et a élaboré un projet de charte représentative des bonnes volontés de nos adolescents surzurois.

**Monsieur le Maire** explique que cette charte a été élaborée par les jeunes. Il rappelle l'organisation d'une réunion de concertation avec les jeunes sur le terrain.

**Patricia PERSE** demande si ce sont les jeunes qui devront faire respecter la charte.

**Simone LE NEVÉ** demande qui surveillera le kiosque.

**Marie-Claire HAUDEBOURG** demande qui paiera les dégradations.

**Monsieur le Maire** explique qu'il est surpris par ces questions. L'objectif est de permettre aux jeunes de se regrouper sans les embêter ! Les jeunes ont aussi le droit de circuler dans les endroits privés et publics de la commune. L'espace jeux pour les enfants a été clôturé par les services techniques, suite à une décision du Conseil Municipal des Jeunes. Il regrette que certaines dégradations soient parfois faites par des jeunes qui proviennent de communes environnantes. Il ajoute qu'il lui est arrivé d'aller à la rencontre des jeunes

suite à des plaintes de parents. Il souhaite leur faire comprendre qu'ils sont responsables et souhaite responsabiliser leurs parents. La preuve, la charte a été élaborée par les jeunes.

**Fabienne LAROCHE** ajoute que la Municipalité pourra réunir les jeunes s'il est constaté que ce lieu est dégradé.

**Marie-Paule LOISEAU** souligne que ce lieu est aussi un lieu ouvert.

**Monsieur le Maire** ajoute que l'idée était de les éloigner de la salle omnisports et de la Maison de l'Enfance. Il leur a été demandé de ne pas consommer d'alcool sous le regard des enfants et des parents.

**Gérard CESBRON** propose de revoir le paragraphe 5 de la présente charte « il est interdit d'y consommer de l'alcool et des substances illicites »

**Patricia PERSE** demande si les travaux ont commencé. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative.

**Christian LAMBERT** explique que les jeunes ont exprimé leur sentiment que la commune ne s'occupait jamais d'eux. Il convient donc de leur laisser une chance !

**Monsieur le Maire** regrette que certaines personnes se sentent agressées par le simple fait que les jeunes se regroupent.

**Jerry STASSIAUX** demande si des jeunes ayant plus de 18 ans ont participé aux réunions. **Carole PRENGÈRE-GREZIL** répond que des jeunes adultes ont participé à la toute 1<sup>ère</sup> réunion, mais pas pour l'élaboration de la charte. Les jeunes qui disposent d'une voiture ne restent pas sur Surzur.

**Patricia PERSE** souligne que lors du gardiennage du salon des arts au mois de juillet, elle a remarqué certains jeunes tourner en rond avec leur voiture sur le parking de la salle omnisports. **Monsieur le Maire** explique que la société Sécurité Bretagne Sud, qui effectue les rondes de sécurité, transmet parfois des numéros de plaques d'immatriculation. Nous sollicitons donc la Gendarmerie pour obtenir le nom des propriétaires et sommes parfois surpris !

**Marie-Paule LOISEAU** explique que le kiosque risque d'être fréquenté par des jeunes de 15-18 ans.

**Jerry STASSIAUX** ajoute que ce lieu leur permettra peut-être aussi de les mettre à l'écart de ces jeunes « adultes ».

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le projet de charte relative à l'utilisation du kiosque pour les jeunes tel que présenté et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette charte.

#### **Bordereau N° 9 : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve la passation d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour l'intégration du demi-poste supplémentaire d'animatrice au Relais Intercommunal Parents – Assistantes Maternelles (RIPAM) et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **Bordereau N°10 : Hébergement d'urgence – montant du loyer.**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe le loyer de l'hébergement d'urgence au presbytère, aménagé en application de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO), à 70 € / semaine (hors eau et électricité) et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

## **Bordereau N°6 : Restaurant scolaire – lancement de la procédure.**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'une étude de programmation a été confiée au cabinet ARJUNA pour la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire, pouvant accueillir 420 rationnaires (170 maternelles et 250 primaires), dont le coût global a été estimé à 2 500 000 € TTC. Il propose de réaliser un Bâtiment Basse Consommation, c'est-à-dire dont la consommation d'énergie sera limitée à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Compte-tenu des exigences techniques spécifiques pour la réalisation d'un tel bâtiment, il est proposé de recourir à une procédure de conception-réalisation. Cette procédure permet d'avoir un coût d'opération fixé dès l'attribution du marché. Le titulaire du marché aura également une obligation de résultat quant à la qualification du Bâtiment Basse Consommation.

**Monsieur le Maire** explique qu'après la réunion avec les parents, il en est ressorti qu'une mutualisation avec la cour élémentaire de l'école Victor Hugo semble difficilement envisageable. Il considère qu'il est urgent de réaliser ce projet. Il espère diminuer le coût de réalisation et avancer plus vite. Il convient de diviser le coût global qui s'élève à 2 500 000 € en 3 points :

- restaurant : 1 558 000 € HT
- espaces extérieurs : 165 000 € HT
- frais annexes : 440 400 € HT

Il espère arriver à 2 200 000 € TTC, voire en dessous.

**Jean-Paul LE BIHAN** demande si le mobilier actuel peut être utilisé. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. **Simone LE NEVÉ** demande si l'électroménager est inclus. **Monsieur le Maire** répond par l'affirmative. Il explique qu'il est allé visiter le restaurant scolaire de Ambon, dont la cuisine fait 200 m<sup>2</sup> pour moitié moins de rationnaires. **Patricia PERSE** demande le coût d'un projet équivalent dans les communes environnantes. **Monsieur le Maire** répond que le restaurant scolaire a coûté 1 200 000 € à la commune d'Ambon, mais rapporté au nombre de rationnaires, le coût est identique. Il ajoute qu'il souhaite visiter le restaurant scolaire de Pluvigner.

**Patricia PERSE** souligne le risque de dépassement de l'enveloppe financière initiale. **Monsieur le Maire** répond que la procédure type « conception-réalisation » permet de retenir 3 candidats. L'équipe retenue, associant un architecte et une entreprise générale, sera tenue par son prix.

**Patricia PERSE** se souvient des travaux à l'école Victor Hugo où le coût du bâtiment ne cessait d'augmenter au fur et à mesure des travaux. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute qu'il n'était pas possible de parler de conception-réalisation pour un bâtiment BBC avant, le décret d'application est paru il y a 1 mois.

**Jean-Paul LE BIHAN** fait remarquer qu'avec ce type de marché, il n'y a pas besoin de lancer d'appel d'offres. **Monsieur le Maire** répond que le marché de conception-réalisation sera passé sous une procédure adaptée (MAPA).

**Jerry STASSIAUX** demande s'il est tenu compte de la qualité des matériaux. **Monsieur le Maire** explique que le cabinet Arjuna a tenu compte du souhait de la commune de réaliser un bâtiment de type B.B.C.

**Patricia PERSE** demande sur quoi se fonde le cabinet Arjuna pour extrapoler le nombre de rationnaire à 450. **Monsieur le Maire** répond que c'est lui qui a établi cette prévision, en se basant sur l'accroissement de la population. Il rappelle la politique communale d'accueil de jeunes couples. Il fait remarquer qu'il y a eu 12 naissances à Surzur en octobre. Environ 14 à 15 % des enfants fréquentent le restaurant scolaire. Ce chiffre a même évolué. Il reste 4 terrains à vendre sur la ZAC du Lobreont Nord (2 candidats ont entre 30 et 35 ans avec des enfants). Il souhaite avoir une vision à long terme pour ne pas être obligé d'agrandir dans 10 ans !

**Agnès LIBERGE** fait allusion au taux de rotation des primaires, la surface reste identique, même s'il y a une diminution du taux de rotation au self.

**Monsieur le Maire** pense que dès que le PLU sera adopté, l'urbanisme va de nouveau s'accroître.

**Patricia PERSE** demande de préciser exactement où sera situé le restaurant scolaire. **Monsieur le Maire** répond qu'il sera réalisé entre l'ancienne Gare et l'école Victor Hugo, ce qui implique la démolition

du garage municipal. Il souhaite mettre en valeur l'ancienne gare. Il souligne la proximité des deux écoles. La maison des jeunes pourrait être réalisé de l'autre côté de la rue des Sports, à proximité de la Maison de l'Enfance qui s'avère déjà trop petite.

**André BAUDOT** s'étonne que ne soit présentée que la proposition d'ARJUNA. Lors de la 1<sup>ère</sup> présentation, il avait été envisagé une baisse du coût de 500 000 €, ce qui n'apparaît pas ici. **Monsieur le Maire** répond qu'ARJUNA a été retenu à l'issue de la consultation des cabinets, c'était l'offre la moins disante. Les parents, les enfants, le personnel du restaurant scolaire, les enseignants semblent satisfaits du travail réalisé par ARJUNA. Il est décidé de conclure un marché de type « conception-réalisation » afin de diminuer le coût de réalisation. Ce programme a été discuté en réunion où Michèle NADEAU, Michel LE QUINTREC & Grégory HESLOT étaient présents. Sur ce type de bâtiment, il semble difficile de réaliser du modulaire, en terme d'aspect architectural.

**André BAUDOT** souligne qu'il est préconisé de réaliser un bâtiment de type BBC, ce qui implique un surcoût important. Il demande si ce surcoût est rentable dans le temps ou s'il est préconisé pour satisfaire un effet de mode. **Monsieur le Maire** explique que selon Grégory HESLOT, la réalisation d'un bâtiment de type B.B.C. est intéressante. De plus, la commune s'est engagée dans une démarche Agenda 21 qui préconise ce type de réalisation, qui sera obligatoire d'ici un an. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que la réalisation d'un bâtiment de type BBC est aussi une des conditions pour réaliser un marché de type conception-réalisation.

**André BAUDOT** demande si le préau et la cour d'accueil sont nécessaires. **Monsieur le Maire** répond que la responsabilité incombe au Maire pendant le temps méridien. L'idée est de regrouper les enfants des deux écoles le temps que leurs camarades finissent de manger. Il a également été constaté des soucis sur les cours pendant le temps méridien.

**André BAUDOT** fait remarquer que dans certaines écoles, c'est le personnel de l'école qui surveille la cour. **Agnès LIBERGE** répond qu'avec un self, les enfants ne sortent pas tous en même temps du restaurant scolaire.

**André BAUDOT** demande s'il n'est pas possible d'utiliser les équipements de la cuisine actuelle. **Christian LAMBERT** rappelle les normes de sécurité. **Monsieur le Maire** ajoute que certaines associations qui louent la salle, ont besoin de matériel de cuisson.

**Michèle NADEAU** souligne qu'en commission Finances, Monsieur le Maire a présenté les différents projets : Plan de Déplacement Urbain, voirie, restaurant scolaire. Elle souhaite savoir si ces investissements ne risquent pas de provoquer une pression fiscale trop importante. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit du sort de nombreuses communes, qui se développent, d'avoir à faire face à des investissements importants. On souhaite étaler les dépenses. L'étude financière prospective a été réalisée sur la base d'une croissance des taux de 2% par an et malgré cela, l'autofinancement diminue (2013 – 2014), sans compter les frais de fonctionnement induits par les nouveaux équipements. Au moment des votes, le Conseil Municipal devra décider de réaliser des travaux ou de ne pas les réaliser. Il rappelle également le recensement de la population en 2012, la dotation globale de fonctionnement devrait alors augmenter. Les parents disent que la réalisation d'un restaurant scolaire est une urgence. Les riverains disent que les travaux de voirie sont aussi urgents. On souhaite donc satisfaire les personnes. Si on ne veut pas augmenter les impôts, alors les travaux ne seront pas réalisés.

**Marie-Paule LOISEAU** rappelle que dans le programme de l'opposition, figuraient le projet de restaurant scolaire et la réalisation de travaux de voirie. Elle demande comment auraient été financés ces investissements. **Michèle NADEAU** répond que le programme de leur liste mentionnait la réalisation d'un restaurant scolaire sous réserve de réalisation d'un audit des finances communales.

**Monsieur le Maire** répond que c'est facile ! Il ne regrette pas la réalisation de certains investissements compte tenu, depuis, de la baisse des subventions. Il souhaitait réaliser la salle des fêtes avant le restaurant scolaire car il pensait que cela coûterait moins cher. Il se demande comment les Français qui disposent de revenus modestes font pour vivre actuellement.

**Michèle NADEAU** propose de rapprocher le nouveau bâtiment afin de le mutualiser avec la salle des fêtes, dans un premier temps. **Monsieur le Maire** explique que Patrick LE JALLÉ travaille dans de moins bonnes conditions que ses collègues d'Ambon et que cela coûterait plus cher au final.

**Michèle NADEAU** propose de réaliser une liaison vitrée devant l'ancienne gare. Elle craint que la commune ne puisse pas réaliser tous ses projets lorsqu'elle regarde les ratios financiers. **Monsieur le Maire** répond que des choix seront faits au fil des années, en fonction des recettes. Le P.M.U. a été mis en place afin de permettre de réaliser des travaux d'accessibilité sur plusieurs années, d'ici 2015.

**Michel LE QUINTREC** souligne qu'on ne parle toujours que de voirie urbaine. **Monsieur le Maire** explique qu'il est allé à Port Anna à Séné et a pu constater le mauvais état de la chaussée. **Michel LE QUINTREC** souligne l'absence de travaux de voirie en campagne depuis 10 ans. **Monsieur le Maire** rappelle que l'aménagement foncier a été voté sous leur mandat et a dû être réalisé sous son mandat. **Michel LE QUINTREC** fait remarquer que la seule portion de voie qui a été réalisée en campagne se situe entre Surzur et Theix.

**André BAUDOT** demande ce qui sera fait rue des Sports si le Conseil Municipal décide de réaliser le restaurant scolaire. **Monsieur le Maire** répond que rien ne sera réalisé tant que le bâtiment ne sera pas construit. Les Surzurois devront être patients !

**André BAUDOT** regrette d'avoir une Maison de l'Enfance toute neuve, une école toute neuve, un restaurant scolaire tout neuf et une voirie dégradée ! **Monsieur le Maire** rappelle que la rue des Sports a été réalisée en 1978. **Marie-Paule LOISEAU** ajoute que la réhabilitation de la rue des Sports ne pourra être envisagée qu'après la réalisation du restaurant scolaire.

**Patricia PERSE** demande si le Conseil Municipal peut avoir la certitude que le coût du restaurant scolaire ne dépassera pas les 2 500 000 €. **Monsieur le Maire** souhaite que le coût ne dépasse pas 2 200 000 € T.T.C.

**Patricia PERSE** propose de continuer à s'informer auprès des communes voisines. Selon **Monsieur le Maire**, les visites permettront surtout de valider le pré-programme. Il précise que selon Grégory HESLOT, la commune fait un gain de 300 000 € en passant par cette procédure et en ayant recours à une entreprise générale. Il rappelle que lors de la réalisation de la mairie, ce type de procédure augmentait le coût de réalisation de 10 %. Il semblerait qu'aujourd'hui, les prix soient plus compétitifs. Il explique qu'il ne souhaite plus réaliser un restaurant scolaire industriel, compte tenu de la position du bâtiment dans le centre bourg.

**Michèle NADEAU** fait remarquer que le restaurant scolaire se trouverait donc dans ces conditions, à la place du plateau sportif. Les ateliers municipaux seraient démolis pour y laisser place à des parkings et des aménagements paysagers. Elle demande si la commune a songé à économiser le foncier. Le risque est de ne plus avoir de place pour agrandir l'école Victor Hugo. **Monsieur le Maire** répond que l'école Victor Hugo pourra toujours être agrandie côté Presbytère ou de l'autre côté, sur les terrains communaux. Il souligne d'ailleurs que lors d'un précédent mandat, il avait sollicité le Conseil Municipal pour acheter ces terrains. Il se félicite de cette décision, même si le coût d'acquisition (50 frs le m<sup>2</sup>) semblait élevé à l'époque !

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le pré-programme relatif à la construction du nouveau restaurant scolaire, décide que cet équipement sera réalisé sous la forme d'un Bâtiment Basse Consommation, en recourant à un marché de conception-réalisation.

### Questions diverses.

**Marie-Paule LOISEAU** demande au Conseil Municipal, la possibilité d'augmenter les tarifs pour les exposants au salon des Arts. Elle propose de passer de 25 € à 30 € pour les non Surzurois et de 10 € à 15 € pour les Surzurois. **Patricia PERSE** explique qu'elle y émet un avis favorable pour les non Surzurois mais un avis défavorable pour les Surzurois. En effet, elle expose que les artistes surzurois effectuent des gardes de nuit et ce sont très souvent les mêmes qui sont volontaires. Par conséquent, il est décidé de fixer à 30 € le tarif des exposants non Surzurois et à 10 € le tarif des Surzurois.

**Marie-Paule LOISEAU** invite le Conseil Municipal à participer à une soirée fantastique à la Médiathèque, le vendredi 19 novembre, en présence de Serge DOCEUL et Gilles SERVAT, auteur.

Elle distribue un bilan financier des animations culturelles (expositions, concerts...) Le solde est positif (197,83 €). **Monsieur le Maire** félicite Marie-Paule LOISEAU. La culture ne coûte donc pas toujours trop chère ! **Marie-Paule LOISEAU** précise que la moyenne des participants aux concerts est de 88. La chapelle Notre Dame de Recouvrance est utilisée, même si certains se plaignent de la sonorité.

**Patricia PERSE** informe qu'il y a un trou sur la chaussée, après le domaine de Pernèse (sur la gauche quand on va vers la D20). C'est dangereux ! **Monsieur le Maire** en prend note et demandera aux services techniques de boucher le trou.

**Cérémonie du 11 novembre.** Le rassemblement est prévu à 11h15 place de la Poste.

**Dimanche 14 novembre :** repas du CCAS servi aux personnes de 70 ans et plus.

### **Projet de Parc Naturel Régional :**

**Raymond NICOL** demande quelle est la position du Maire par rapport au Parc Naturel Régional. **Monsieur le Maire** souhaite savoir tout d'abord si les membres du Conseil Municipal, présents à la réunion de présentation du PNR qui s'est déroulée à Sarzeau le 20 octobre dernier ont trouvé qu'il avait agressé Joël LABBÉ en l'interrogeant. **Raymond NICOL** répond par la négative. Il considère que le Maire a fait son travail !

**Robert MALZAHN** explique que le vote qui doit se dérouler lundi 15 novembre à Vannes Agglo consiste à demander à la Région de tenir compte des modifications, et ce afin que la charte puisse être acceptée par une majorité de communes. Le P.N.R. est un des rares syndicats mixtes où les communes peuvent être représentées.

**Monsieur le Maire** explique que le Bureau de Vannes Agglo s'est réuni pour discuter de ce sujet. Le Bureau souhaite demander à la Région de revoir quelques points. Quatre personnes y ont émis un avis défavorable. Le Bureau veut bien du P.N.R. mais souhaite modifier la phraséologie. Des concessions devront être réalisées. François GOULARD dit que Vannes Agglo a un rôle particulier à jouer, c'est dans le Code de l'environnement. Aucun texte ne dit vraiment qui doit voter en 1<sup>er</sup>, les communes ou les syndicats intercommunaux. Or si une intercommunalité vote contre le P.N.R., alors les communes membres ne pourront pas y adhérer (Ex : si Vannes Agglo vote contre le projet de P.N.R., alors la commune de Surzur ne pourra pas y adhérer, alors que si Vannes Agglo vote pour le projet de P.N.R. alors Surzur pourra voter pour ou contre le P.N.R.) Il semblerait que la position de la Région n'ait pas changé même après une discussion entre Jean-Yves LE DRIAN et Joël LABBÉ.

**Robert MALZAHN** explique que les deux modifications sollicitées ne sont pas énormes et surtout ne remettent pas en cause le P.N.R.

**Monsieur le Maire** explique qu'en ce qui concerne la commune de Surzur, le P.L.U. respecte la loi littoral. Il rappelle que certains administrés ont émis un avis défavorable pour la réalisation d'une zone d'activités à Brarun, cette décision risque d'être regrettée. Aujourd'hui, il reste 4 lots disponibles sur la zone. Il craint que ce soit insuffisant pour les 12 ou 14 années à venir. Il propose de voter le P.L.U. sans zone d'activités, afin de faire avancer le dossier. La commune de SURZUR n'a plus de zones d'activités (après les 4 lots restants disponibles), il conviendra de réviser le PLU et solliciter 10 ha qui permettraient d'accueillir d'éventuelles entreprises. David LAPPARTIENT, Vice-Président du SIAGM répond que cette décision devra être justifiée mais cela devrait être possible. Joël LABBÉ, Président du SIAGM répond lui, qu'il ne sera pas possible de faire de zone d'activités tant que les zones d'activités des communes membres du PNR ne seront pas complètes. **Monsieur le Maire** considère que cette décision va à l'encontre du développement durable puisqu'il est préconisé de travailler à proximité de son lieu d'hébergement afin de limiter les

déplacements. **Monsieur le Maire** explique donc qu'il votera pour le P.N.R. si les modifications sont apportées.

**Robert MALZAHN** ajoute que si les communes devaient se prononcer actuellement, beaucoup voteraient contre le P.N.R. Il convient donc d'arriver à un consensus : un P.N.R. sans Baden ou Plougoumelen n'aurait pas de sens.

**Michèle NADEAU** rappelle que 3 communes semblaient réticentes au P.N.R. jusqu'à présent, combien sont elles maintenant ?

**Monsieur le Maire** regrette que le P.N.R. soit devenu une bataille politique.

**Robert MALZAHN** craint que le budget du P.N.R. ne soit sous-estimé.

**Monsieur le Maire** fait part des travaux prévus par le SIAGM sur la Drayac, sans consultation des communes, qui devront financer ces travaux ! L'État demandait aux communes de nettoyer les rivières. Aujourd'hui, il demande de remonter le niveau des rivières et des ruisseaux. Comme Surzur est la plus grande commune, il lui est demandé une participation de 61 000 € ! Il est reproché à François GOULARD d'avoir fait appel à un avocat. Heureusement qu'il a pris cette décision car cela a permis de faire évoluer le dossier dans le bon sens. Surzur est une commune littorale qui ne dispose que des contraintes !

**André BAUDOT** demande si Monsieur le Maire sera le seul de la commune à voter lundi soir. **Monsieur le Maire** répond que Christian LAMBERT et Robert MALZAHN participeront également au vote.

**Raymond NICOL** demande quels sont les points positifs d'un P.N.R. **Monsieur le Maire** répond qu'un P.N.R. présente des atouts pour le développement touristique. Mais il a peur du coût ultérieur pour les communes : il a des doutes quant au coût de 2 € par habitant. Il souhaite que Vannes Agglo ait plus de représentation afin de réduire le coût à la charge des communes.

Le Conseil Municipal semble soutenir la position de Monsieur le Maire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50*

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance,**

**Marcel LE NEVÉ**

**André BAUDOT**